

Synthèse

FOCUS GROUPE

Autorité parentale

Note explicative

Cette synthèse présente les résultats des groupes de discussion menés entre le 6 et le 17 octobre 2025. Ces échanges visaient à consulter les professionnels ainsi que les familles d'accueil du secteur de l'AEF sur la thématique de l'autorité parentale.

Elle reflète les expériences et les appréciations qui ont été partagées. Elle ne constitue ni une interprétation ni une évaluation de la part de l'AEF Social Lab, mais a pour objectif de restituer de manière neutre les éléments recueillis dans le cadre de la consultation.

La synthèse a été présentée au comité de pilotage (MENJE, FEDAS, ANCES) de l'AEF Social Lab le 24 février 2026.

Par la suite, ces résultats seront discutés et analysés dans différentes instances, notamment au sein du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la FEDAS, afin de répondre aux besoins identifiés par rapport aux évolutions législatives.

SOMMAIRE

Synthèse des focus groupes

Directeurs

Middle Management

Personnel de terrain

Services d'accompagnement / FEL

Familles d'accueil

Réforme autorité parentale

- Aspects positifs
 - Préoccupations exprimées
 - Souhaits et propositions
-

Enquête de satisfaction

DONNÉES CLÉS

Consultations menées entre le 6 et 17 octobre 2025

- En total 9 focus groupes menés
- Lieu d'échange: Forum Da Vinci

Nombre de participants :

- 95 personnes au focus groupes
- 6 consultations individuelles (directeurs/ chargés de direction)

Total des participants: 101

DIRECTEURS

**4 PERSONNES PRÉSENTES DANS UN
FOCUS GROUPE (6.10)**



DIRECTEURS

Les facteurs favorisant la collaboration avec les parents

Organisation institutionnelle et support professionnel

- Travail spécifiquement dédié à l'accompagnement parental (ex : à travers des services internes ou des binômes).
- Binôme de référents (ex : un pour le jeune, un pour la famille) :
 - Collaboration interprofessionnelle permet de réduire les risques de conflits d'intérêts.
- Formation continue, supervision et une réflexion sur soi (*Selbstreflexion*) permet de garder une distance professionnelle nécessaire avec les parents.

Transparence et bienveillance dans l'accompagnement parental

- Pas de distinction dans le travail avec les parents ayant ou non l'autorité parentale :
 - Posture professionnelle bienveillante (sans jugement),
 - Transparence dans toutes les étapes du processus d'aide,
 - Mise en valeur des ressources propres à chaque famille,
- Continuité dans l'accompagnement parental, même en cas de rupture de contact ou de disparition temporaire des parents.

Pratiques individualisées et flexibles

- Volonté affirmée de proposer des solutions sur mesure pour renforcer le lien parent-enfant :
 - Soutien logistique concret : organisation de transports, hébergements pendant les congés, etc.
 - Prise en compte des réalités spécifiques : précarité, emploi, contexte migratoire, etc.
 - Importance d'évaluer les ressources disponibles du parent à chaque étape.

DIRECTEURS

Les facteurs limitant la collaboration avec les parents

Absence de coordination entre structures

- Manque de coordination entre les structures d'accueil lors d'un transfert d'un enfant (ex : différent mode de fonctionnement).
- Absence d'intervision interinstitutionnelle (ex : manque de dialogue entre professionnels et défaut d'émergence d'une culture commune).

Manque de confiance de la part des parents envers le système d'aide

- Antécédents d'expériences négatives avec le système d'aide, entraîne une perte de confiance des parents.
- Manque de transparence concernant le placement judiciaire, complique la collaboration avec les familles.
- Risque de conflit de loyauté : l'enfant se retrouve « entre deux chaises ».

Manque de flexibilité et soutien aux professionnels

- Manque de créativité et de flexibilité pour trouver des solutions.
- Renforcement et généralisation de procédures claires au niveau institutionnel pour sécuriser les actions des professionnels au terrain en assurant ainsi le soutien de la direction.

MIDDLE MANAGEMENT

19 PERSONNES PRÉSENTES SUR LES
DEUX FOCUS GROUPES (8.10 & 9.10)



MIDDLE MANAGEMENT

Les facteurs favorisant la collaboration avec les parents

Méthodologie et outils professionnels

- Utilisation de la méthode SOP (ex : colonnes SOP, génogrammes, cartes réseau, "Words and Pictures") :
 - Entretiens individuels systématiques avec chaque parent (ex : nouveau placement, entretien régulier).
- Mise en place d'une communication efficace et flexible (ex : envoi de lettres explicatives aux parents en cas de placement d'urgence).
- Implication active des parents au quotidien dès l'entrée au centre :
 - Organisation d'activités collectives (ex : repas partagés, fêtes, ateliers, mini-colonies),
 - Accompagnement spécifique pour les groupes bébés (ex : présence dès l'accueil, rituel d'adieu accompagné, élaboration d'une fiche besoins),
 - Travail à distance avec médiateur interculturel, accompagnement regroupement familial (ex : pour MNA).

Organisation institutionnelle

- Désignation d'un référent/assistant pédagogique assurant des entretiens systématiques.
- Dispositif d'assistance en famille (formulaire 8.1) avant et après le placement et pour préparer le retour en famille.
- Présence du service demandeur (SCAS, Families First) lors du premier entretien avec la famille.
- Création de structures de petite taille (PCA) permettant un travail intensif et individualisé avec les parents.
- Persévérance des équipes auprès des parents réticents ou en difficulté.

MIDDLE MANAGEMENT

Les facteurs limitant la collaboration avec les parents

Contraintes structurelles et organisationnelles

- Manque de temps et de ressources humaines à cause d'une charge quotidienne élevée et des urgences.
- Manque de financement des postes spécifiquement dédiés au travail parental.
- Instabilité du personnel engendrant une fragilisation de la relation de confiance avec les familles.
- Taille et configuration des grands groupes (ex : complexité des situations, inadéquation entre le profil de l'enfant et la structure d'accueil).
- Rigidité des mesures d'aide et manque d'interventions ambulatoires préventives.

Manque de communication et coordination

- Communication lente entre le tribunal, l'ONE et les centres d'accueil.
- Dans les situations complexes, la coordination entre la santé, la justice, le SCAS, l'AEF et l'école est insuffisante.
 - Le contexte migratoire des MNA complique les choses (ex : barrière de langue et différences culturelles).
 - En cas de conflit important ou d'abus présumés, il est difficile de trouver l'équilibre entre protéger l'enfant et maintenir le lien avec les parents.
 - Sur le terrain, on constate souvent un manque d'informations claires sur les raisons du placement, pour les professionnels comme pour les familles (ex : placement d'urgence sans documents, absence du demandeur de placement).

PERSONNEL DE TERRAIN

36 PERSONNES PRÉSENTES SUR LES
TROIS FOCUS GROUPES (10.10, 13.10 & 14.10)



PERSONNEL DE TERRAIN

Les facteurs favorisant la collaboration avec les parents

Les approches pédagogiques visant à mieux comprendre leur situation

- Utilisation de méthodes structurées : SOP, approche systémique, Nouvelle Autorité.
 - Recours à des outils biographiques et de communication : méthode "In Touch", génogrammes, "Immediate Story".
 - Élaboration de cartes réseaux avec les parents permettant d'identifier les personnes ressources pour l'enfant.

Organisation institutionnelle favorisant le lien

- Structures de petite taille (PCA) et regroupement des fratries facilitant le travail avec les parents.
- Services internes dédiés à l'accompagnement parental.
- Contrat de collaboration/d'hébergement clarifiant les responsabilités de chacun (institution, parents, enfant).

Implication active des parents au quotidien

- Participation des parents à la vie quotidienne dès le placement : accompagnements médicaux, conduites à l'école, rendez-vous chez le coiffeur, achats de vêtements.
- Contact téléphonique quotidien maintenu entre parents et enfants.
- Organisation et échanges d'informations réguliers avec les parents.
- Maintien du droit à l'information du parent, même en cas de rupture relationnelle.

PERSONNEL DE TERRAIN

Les facteurs limitant la collaboration avec les parents

Contraintes structurelles et organisationnelles

- Instabilité du personnel nuisant à la continuité du travail avec les familles.
- Dès le placement en institution d'un enfant, il y a le risque que la continuité du travail parentale soit rompue : pas de transition systématique entre les deux dispositifs (8.1 > centre d'accueil).

Complexité des dynamiques familiales

- Niveau de coopération variable des parents selon leur état psychique et leur capacité à s'impliquer dans le suivi.
- Gestion complexe du travail en cas de parents séparés ou divorcés (ex : organisation de rencontres conjointes et transmission différenciée d'informations selon la volonté de l'enfant).
- Situations où parents et enfants peuvent chacun recourir à des comportements préoccupants (ex : menaces de suicide, automutilation) en cas de désaccord de placement.

Situations particulières

- Risque de retour en famille trop précipité et avec accompagnement insuffisant pouvant nuire au bien-être de l'enfant.
- Maintien du lien parentale pour les MNA (mineurs non accompagnés) représentant un défi particulier.
- Question du partage d'informations avec les jeunes majeurs : tensions entre le désir des parents d'être informés et le droit du jeune à la confidentialité.
- Dans les groupes intensifs, la priorité est donnée aux besoins spécifiques des jeunes, ce qui limite le temps consacré au travail parental et amène souvent d'autres professionnels (ex : psychologues) à assurer la continuité de ce travail.

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT / FEL

12 PERSONNES PRÉSENTES DANS UN
FOCUS GROUPE (15.10)



SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT / FEL

Les facteurs favorisant la collaboration avec les parents

Approche centrée sur l'enfant et la transparence

- Transparence instaurée dès le début de l'accompagnement.
- Information systématique des parents biologiques sur le lieu de vie et le projet d'accompagnement de leur enfant.

Valorisation et reconnaissance des parents biologiques

- Construction d'une relation de confiance en valorisant les forces et compétences parentales.

Dispositifs et approche facilitant la collaboration

- Organisation de rencontres entre familles d'accueil et parents biologiques avant le placement.
- Mise en place de contrats de collaboration définissant le cadre partenarial.
- Adaptation des visites avec des activités partagées favorisant les échanges (promenades, activités communes).
- Utilisation d'approches basées sur la pédagogie du traumatisme et l'approche systémique.

Organisation professionnelle structurée

- Travail en binôme avec un référent désigné par famille.
- Supervisions régulières soutenant les équipes.
- Développement des échanges interservices (ONE/SPE/Justice) pour une meilleure coordination.

Les facteurs limitant la collaboration avec les parents

Manque de clarté institutionnelle

- Flou dans la répartition des responsabilités liées à l'autorité parentale (ex : prise de décision au quotidien, acte non-usuel).
- Communication tardive aux parents concernant le placement de leur enfant pouvant nuire à l'établissement d'une relation de confiance dès le début.
- L'assistance familiale et le placement sont perçus comme des dispositifs concurrentiels par les services d'accompagnement alors qu'ils devraient être complémentaires.

Insuffisance des ressources

- Manque de personnel pour assurer un accompagnement de qualité.
- Instabilité du personnel nuisant à la continuité du travail avec les familles.
- Forfaits horaires inadaptés lors de situations de crise (environ 4 heures par semaine et par enfant).
- Absence de financement pour le suivi thérapeutique des parents biologiques.

Limites de l'accompagnement

- Traumatismes non résolus des parents rendant difficile l'établissement d'une relation de confiance permettant un travail constructif, efficace et durable.
- Conflits de loyauté vécus par les enfants envers leurs parents biologiques, compliquent leur implication dans le projet d'accompagnement, particulièrement dans les familles d'accueil proches.

Manque de coordination interinstitutionnelle

- Coordination limitée entre institutions (ex : ONE, Service d'accompagnement) avec pour conséquence des interventions ralenties.

FAMILLE D'ACCUEIL

20 PERSONNES PRÉSENTES SUR LES
DEUX FOCUS GROUPES (7.10 & 17.10)



FAMILLE D'ACCUEIL

Les facteurs favorisant la collaboration avec les parents

Accompagnement et soutien par les services d'accompagnement

- Présence des services d'accompagnement auprès des familles favorise un accompagnement de qualité.
- Importance d'une gestion sécurisante des visites pour toutes les parties.
- En accompagnant l'enfant et la famille d'accueil, le service d'accompagnement favorise la collaboration avec les parents biologiques, assurant ainsi une communication cohérente entre tous les acteurs du placement.
- L'analyse du parcours du placement par le service d'accompagnement aide les parents à comprendre et accepter la situation.

Maintien des liens familiaux

- Maintien de visites régulières avec la fratrie, les grands-parents, oncles, tantes et autres membres de la famille élargie.
- Diversification des modalités de contact au-delà des visites: contacts téléphoniques, rencontres dans des lieux neutres (ex : cafés, parcs).
- Organisation de visites sans la présence des services d'accompagnement lorsqu'il existe un respect mutuel et une acceptation du placement.

Coopération et reconnaissance mutuelle

- Gratitude exprimée par les familles biologiques envers les familles d'accueil.
- Implication des parents biologiques dans les grandes décisions concernant l'enfant : communion, choix du lycée, orientations scolaires.

FAMILLE D'ACCUEIL

Les facteurs limitant la collaboration avec les parents

Visites parentales imprévisibles et déstabilisantes

- Annulations fréquentes ou absences des parents biologiques lors des visites provoquant de fortes déceptions et un impact émotionnel négatif sur les enfants.
- Visites apportant davantage un bénéfice émotionnel aux parents qu'aux enfants.
- Maintien des visites même lorsque l'enfant exprime clairement son refus, générant une pression sur l'enfant.

Difficultés de coopération

- Manque de confiance entre les parents biologiques et les services d'accompagnement.
- Non-coopération des parents biologiques compliquant la tâche des familles d'accueil et générant un climat de peur lié à la non-acceptation du placement.

Défis liés à la séparation de la fratrie

- Difficultés à maintenir le lien et à organiser les visites entre frères et sœurs placés séparément.
- Multiplication des intervenants compliquant la coordination.

Complexité émotionnelle pour les familles d'accueil

- Confusion des rôles et forte charge émotionnelle vécues par les familles d'accueil proches (famille élargie de l'enfant).

RÉFORME AUTORITÉ PARENTALE

Récapitulatif de tous les échanges



ASPECTS POSITIFS

Préservation de l'autorité parentale

- Préservation de l'autorité parentale est perçue comme un progrès majeur pour parents biologiques et enfants.
- Coexistence harmonieuse grâce à la formalisation du cadre de responsabilité (ex : famille d'accueil, éducateurs, parents).

Renforcement du rôle parental

- Place plus active pour parents biologiques via la co-responsabilité éducative.

Cohérence avec principes du travail social

- Alignement avec la philosophie du travail social, en cohérence avec SOP et la Convention relative aux droits de l'enfant.

Prévention et implication des acteurs

- Opportunité de renforcer la prévention par travail en amont.
- Incitation à implication accrue des parents par professionnels.
- Encouragement d'un travail partenarial plus solide entre les familles d'origine et les professionnels/familles d'accueil.

Aspects organisationnels et financiers

- Marge d'action en cas d'urgence sont clarifiée par le contrat d'hébergement.
- Moyens financiers plus flexibles (heures plutôt qu'ETP fixes) permettant adaptation aux besoins.

PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES

Flou juridique et définition des responsabilités

- Préoccupation d'absence de définition claire des actes usuels et non usuels (médicaux, scolaires, administratifs).
- Disparités entre structures : interprétation variable du cadre légal et des règles pouvant entraîner des pratiques non uniformes.
- Zones d'incertitude en cas de désaccord entre parents et prestataires :
 - Concernant les soins, suivi psychologique, scolarité, etc.

Coordination institutionnelle

- Crainte d'une centralisation au niveau de l'ONE (contrôle, financement, projets d'intervention).

Impact sur le rôle des familles d'accueil

- Forte incertitude concernant le quotidien, les procédures administratives et la prise de décisions.

Charge de travail et implications pour les équipes

- Surcharge liée au travail parental : temps, préparation, communication et implication des parents.
 - Augmentation des responsabilités pour les professionnels envers les parents.

PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES

Situations complexes

- Risque de faire primer les droits parentaux sur le bien-être de l'enfant.
- Parents absents ou réticents : risques de tensions et de retards dans les prises de décision (suivi médical, scolaire, etc.).
 - Réapparition de parents après plusieurs années : réajustements relationnels parfois difficiles.
- Parents pas toujours prêts à assumer l'ensemble des responsabilités liées à l'autorité parentale.
- Dilemme identitaire pour l'enfant placé : sentiment d'appartenance fragilisé au sein de la famille d'accueil lorsque décisions sont majoritairement prises par la famille biologique.

Mise en œuvre

- Crainte d'une mise en œuvre hétérogène de la réforme de l'autorité parentale en cas d'absence de formation adaptée pour le secteur AEF.
- Inquiétude concernant la stabilité du personnel et la préparation des professionnels, essentielles pour garantir un accompagnement efficace des parents.

SOUHAITS ET PROPOSITIONS

Clarification cadre légal

- Besoin d'un référentiel national précisant les actes usuels et non usuels concernant la réforme de l'AEF.

Préparation à la réforme

- Formulation d'une lettre standardisée de l'ONE pour les parents concernant leurs droits et responsabilités.
- Préparation de tous les acteurs (direction, éducatifs, famille d'accueil) sur la nouvelle réforme :
 - Harmonisation de la communication pour tous le secteur AEF
 - ex : fournir des outils pratiques (guides, fiches, procédures) qu'ils pourront utiliser au quotidien dans leur travail.
- Renforcer la formation des professionnels à l'intervention ambulatoire auprès des familles.

Ressources et travail parental

- Prévoir plus de ressources humaines et financières pour soutenir le travail avec les parents.
- Construire le projet d'intervention ensemble avec les parents, pas seulement pour eux.
- Besoin de procédure claire de communication entre les institutions (ONE, Service d'accompagnement), les centres d'accueil et les familles.
- Formaliser le contrat de collaboration avec les parents, précisant leurs droits et responsabilités pendant le placement.

SOUHAITS ET PROPOSITIONS

Échanges entre professionnels

- Créer des moments où les professionnels peuvent échanger sur leurs pratiques et bénéficier d'un accompagnement par des superviseurs.
- Communication et coordination en amont entre les structures lors d'un transfert d'enfant.

Adaptation organisationnelle

- Favoriser la constitution d'équipes mixtes (un éducateur pour les enfants et un pour les parents).
- Associer les parents à toutes les étapes du parcours.
- Mettre en place une permanence auprès du juge/ONE pour prendre les décisions urgentes.
- Mise en place d'un dispositif d'appui temporaire pour les parents souffrant de troubles sévères.
- Désignation d'une personne tierce (proche de l'enfant) en cas de désaccord entre les parents et le centre d'accueil.
- Création d'un guichet unique pour centraliser les démarches et les informations.

Évaluation des compétences parentales

- Assurer une évaluation professionnelle et bienveillante des compétences parentales biologiques (ex : au même titre que les familles d'accueil).

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Analyse des retours – Focus groupes sur l'autorité parentale (31 répondants, ce correspond à un taux de réponse de 33%)

1. Pertinence des sujets traités

- Très pertinents : 18 répondants (58%)
- Pertinents : 12 répondants (39%)
- Peu adaptés : 1 répondant

97 % des participants ont trouvé les thèmes **pertinents ou très pertinents**, ce qui montre une forte adéquation du contenu avec leurs attentes.

2. Format (présentation, échanges, animation)

- Très adapté : 13 répondants (42%)
- Adapté : 17 répondants (55%)
- Peu adapté : 1 répondant

Le format est jugé **très satisfaisant par 97 % des répondants**. Les participants ont particulièrement apprécié la qualité de l'animation et l'équilibre entre échanges et présentation.

3. Taille du groupe

- Appropriée : 28 répondants (90%)
- Trop grande : 2 répondants (7%)
- Trop petite : 1 répondant

90 % estiment que la **taille du groupe** était **appropriée**, favorisant la prise de parole et l'échange d'idées.

4. Satisfaction concernant l'utilisation des langues

- Oui : 28 répondants (90%)
- Non : 3 répondants (10%)

90 % se déclarent satisfaits de la **gestion linguistique**, mais quelques remarques proposent une meilleure répartition ou des sous-groupes par langue pour fluidifier les échanges.

5. Format de consultation préféré

- En présentiel : 26 répondants (84%)
- En ligne : 3 répondants (10%)
- Autre : 2 répondants (groupes familles d'accueil / familles proches)

Une **forte majorité (84 %)** préfère le **présentiel**, illustrant l'importance du contact humain et des échanges directs dans ce type de démarche.

6. Durée de la session

- Trop courte : 15 répondants (49%)
- Adaptée : 10 répondants (32%)
- Trop longue : 6 répondants (19%)

Les avis sont partagés : **environ 49 %** trouvent la **durée trop courte**, **32 % la jugent adaptée**, et **19 %** la trouvent **trop longue**. Une adaptation selon les objectifs (plus d'échanges ou plus de concision) pourrait être envisagée.

7. Qualité des interventions et des discussions

- Excellente : 11 répondants (35%)
- Bonne : 18 répondants (59%)
- Moyenne : 2 répondants (6%)

94 % des participants considèrent la qualité des échanges **bonne ou excellente**, confirmant la pertinence du contenu et la qualité de la modération.

8. Commentaires libres (extraits représentatifs)

- “Die Moderation und die Organisation (Ort, Uhrzeit, Räumlichkeit) waren sehr gut. Die Moderatorinnen waren fachlich sehr gut vorbereitet und konnten jederzeit angemessen auf die Beiträge der Teilnehmer reagieren. Ich fand den fachlichen Austausch mit den Verantwortlichen von anderen Trägern sehr gelungen. Vielen Dank”.
- “Echanges intéressants entre les différents prestataires. Peut être prévoir plus de temps afin que chacun puisse présenter le travail familial dans les différentes prestations (ambulatoire/ stationnaire)”.
- “A répéter URGEMMENT pour la thématique "Schutz und Unterstützung von Minderjährigen die sich in Gefahr bringen und sich jeglicher Hilfe entziehen”
- “Solche Sitzungen sollten öfter stattfinden. Sie dienen dem Austausch mehrerer Akteure und können zu einer gemeinsamen Sprache im Sektor beitragen“.